

Décision

Générale

colonial

Décision n° 45-363-1927 Indemnités.

n° 45-363-1927

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 février 1927

Numéro JO

n° 363 du 01/02/1927

Date du numéro

1 février 1927

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité allouée pour frais de bureau au chef du service de santé est portée de 510 à 900 francs l'an.